



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/571

Fête des Lumières 2020 : Autorisation de signature des avenants de report de la programmation artistique sur l'édition 2021

Cabinet du Maire

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme GOUST Victoire

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/571 - FETE DES LUMIERES 2020 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS DE REPORT DE LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE SUR L'EDITION 2021 (CABINET DU MAIRE - DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 1999, la Fête des Lumières propose pendant plusieurs nuits autour du 8 décembre des rendez-vous artistiques et gratuits dans l'espace public.

Dans le cadre arrêté par la Ville, concepteurs lumière et équipes artistiques proposent ainsi pendant la durée de la Fête une programmation riche et variée avec des installations lumineuses, plastiques, interactives et des spectacles poétiques.

Du fait des mesures adoptées par le Gouvernement pour faire face à l'épidémie de covid-19, le Maire de Lyon a dû prendre la décision d'annuler l'édition 2020 de la Fête des Lumières le 28 octobre dernier.

La Ville de Lyon a toutefois souhaité maintenir la tradition du 8 décembre en incitant les Lyonnaises et les Lyonnais à installer des lumignons sur les rebords de leurs fenêtres pour manifester leur solidarité à l'égard de tous ceux qui s'engagent dans cette crise sanitaire. Par ailleurs, une fresque de 20 000 lumignons a été réalisée au Théâtre Antique de Fourvière, dans le prolongement d'un remerciement à l'attention des personnels soignants et de celles et ceux mobilisés dans la lutte contre la covid-19. L'opération de générosité publique « Les Lumignons du cœur » qui s'inscrit chaque année dans le cadre de la Fête des Lumières, menée par la Ville de Lyon et l'association « Les Petits Frères des Pauvres » a également été maintenue.

Dans ce contexte bouleversé par la crise sanitaire, l'ensemble de la programmation artistique a été annulée. Ont été néanmoins maintenues la mise en lumière de la Colline de Fourvière et les illuminations de la rue de la République.

La grande majorité de la programmation artistique prévue en 2020 sera reporté sur 2021. En 2021, la Fête des Lumières se déroulera du mercredi 8 au samedi 11 décembre et investira le cœur de la Ville dans un périmètre central, apaisé et sécurisé. Le Parc de la Tête d'Or sera lui aussi investi.

Seront ainsi reportés en 2021 les marchés suivants :

- L 2623 : Cathédrale Saint Jean
- L 2625 : Place des Terreaux
- L 2626 : Parc de la Tête d'Or
- L 2627 : Place des Célestins
- L 2969 : Place Bellecour

Le report de la programmation artistique sur 2021 amène la Ville de Lyon à conclure des avenants à l'ensemble de ces marchés qui porteront sur les nouveaux délais d'exécution

de ces prestations et sur des augmentations des montants des marchés liés au report sur l'édition 2021. Les surcoûts étant liés aux reprises techniques et artistiques des dossiers ainsi qu'au stockage et à l'immobilisation du matériel le cas échéant.

Marché	Titulaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC	% avenant
L 2623	TETRO	83 333,33 €	100 000,00 €	87 333,33 €	104 800,00 €	4.8
L 2625	LE PILOTE PRODUCTIONS	166 666,00 €	199 999,20 €	196 043,00 €	235 251,60 €	17,63
L 2626	MODULE	57 878,50 €	63 666,35 €	62 498,50 €	68 748,35 €	7.98
L 2627	LET THERE BE LIGHT	56 542,00 €	67 850,40 €	69 742,00 €	83 690,40 €	23.35
L 2969	LE PILOTE PRODUCTIONS	166 666,00 €	199 999,20 €	195 327,50 €	234 393,00 €	17.2

Ces avenants ont été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 janvier 2021.

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2020/59 du 30 juillet 2020 ;

Vu l'avis de la CAO en date du 19 janvier 2021 ;

Vu lesdits avenants ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élus :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

Marché	Titulaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC	% avenant
L2623	TETRO	83 333,33 €	100 000,00 €	87 333,33 €	104 800,00 €	4.8
L2625	LE PILOTE PRODUCTIONS	166 666,00 €	199 999,20 €	196 043,00 €	235 251,60 €	17,63
L2626	MODULE	57 878,50 €	63 666,35 €	62 498,50 €	68 748,35 €	7.98
L2627	LET THERE BE LIGHT	56 542,00 €	67 850,40 €	69 742,00 €	83 690,40 €	23.35
L2969	LE PILOTE PRODUCTIONS	166 666,00 €	199 999,20 €	195 327,50 €	234 393,00 €	17.2

- au lieu de :

Marché	Titulaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC	% avenant
--------	-----------	--------------------	---------------------	--------------------	---------------------	-----------

L2623	TETRO	83 333,33 €	100 000,00 €	87 333,33 €	104 800,00 €	4.8
L2625	LE PILOTE PRODUCTIONS	166 666,00 €	199 999,20 €	196 043,00 €	235 251,60 €	17,63
L2626	MODULE	57 878,50 €	69 454,20 €	62 498,50 €	74 998,20 €	7.98
L2627	LET THERE BE LIGHT	56 542,00 €	67 850,40 €	69 742,00 €	83 690,40 €	23.35
L2969	LE PILOTE PRODUCTIONS	166 666,00 €	199 999,20 €	195 327,50 €	234 393,00 €	17.2

b) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

« Ces avenants ont été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du **19 janvier 2021.** »

- au lieu de :

« Ces avenants ont été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du **XX/XX/XXXX.** »

c) – Dans les VISAS :

- lire :

« Vu l'avis de la CAO en date du **19 janvier 2021** ; »

- au lieu de :

« Vu l'avis de la CAO en date du **XX/XX/XXXX** ; »

d) - Dans le DELIBERE :

- lire :

« 3 - L'avenant n° 1 au marché L 2626 « Programmation artistique – Fête des Lumières 2020 Parc de la Tête d'Or » est approuvé :

Marché	Titulaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC	% avenant
L 2626	MODULE	57 878,50 €	63 666,35 €	62 498,50 €	68 748,35 €	7.98

»

- au lieu de :

« 3 - L'avenant n° 1 au marché L 2626 « Programmation artistique – Fête des Lumières 2020 Parc de la Tête d'Or » est approuvé :

Marché	Titulaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC	% avenant

L 2626	MODULE	57 878,50 €	69 454,20 €	62 498,50 €	74 998,20 €	7.98
--------	--------	-------------	--------------------	-------------	--------------------	------

»

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 1 au marché L2623 « Programmation artistique – Fête des Lumières 2020 Cathédrale Saint Jean » est approuvé :

Marché	Titulaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC	% avenant
L 2623	TETRO	83 333,33 €	100 000,00 €	87 333,33 €	104 800,00 €	4.8

- 2- L'avenant n°1 au marché L2625 « Programmation artistique – Fête des Lumières 2020 Place des Terreaux » est approuvé :

Marché	Titulaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC	% avenant
L 2625	LE PILOTE PRODUCTI NS	166 666,00 €	199 999,20 €	196 043,00 €	235 251,60 €	17,63

- 3- L'avenant n°1 au marché L 2626 « Programmation artistique – Fête des Lumières 2020 Parc de la Tête d'Or » est approuvé :

Marché	Titulaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC	% avenant
L 2626	MODULE	57 878,50 €	63 666,35 €	62 498,50 €	68 748,20 €	7.98

- 4- L'avenant n°1 au marché L2627 « Programmation artistique – Fête des Lumières 2020 Place des Célestins » est approuvé :

Marché	Titulaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC	% avenant
L 2627	LET THERE BE LIGHT	56 542,00 €	67 850,40 €	69 742,00 €	83 690,40 €	23.35

- 5- L'avenant n°1 au marché L 2969 « Programmation artistique – Fête des Lumières 2020 Place Bellecour » est approuvé :

Marché	Titulaire	Montant initial HT	Montant initial TTC	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC	% avenant
L 2969	LE PILOTE PRODUCTI NS	166 666,00 €	199 999,20 €	195 327,50 €	234 393,00 €	17.2

- 6- M. Le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

- 7- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, Chapitre 01, nature 6232.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET